

## **Fiche de poste Conseiller/ Conseillère pédagogique départemental/e EPS 1<sup>er</sup> degré CPD EPS 1<sup>er</sup> degré**

À destination des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

### **PRÉSENTATION DU POSTE**

Le ou la CPD EPS est un conseiller/une conseillère technique de l'IA-DASEN. Sous la responsabilité de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge du premier degré, Il/elle travaille en liaison étroite avec l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge du dossier départemental d'éducation physique et sportive. Il/elle est également personne ressource auprès des circonscriptions, des écoles et des partenaires.

- Secteur d'intervention : le département de la Nièvre
- Lieu de rattachement : DSDEN 58

### **MISSIONS**

Le ou la CPD EPS 1<sup>er</sup> degré participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental.

Ses fonctions sont de :

- Conseiller l'IA-DASEN pour le développement de l'EPS dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- Animer l'équipe départementale en lien avec l'IEN chargé de la mission départementale EPS (CPC EPS, délégué USEP, professeur Espé et conseiller en animation sportive du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports) pour l'enseignement de l'EPS ;
- Aider à l'élaboration de la politique départementale en liaison avec les partenaires locaux ;
- Contribuer à la formation des professeurs des écoles et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école ;
- Rendre compte à l'IA-DASEN de son activité dans un rapport annuel (bilan et propositions d'évolution de ses missions) ;
- Assurer une veille pour l'IA-DASEN sur les questions inhérentes à l'EPS dans le département et lui soumettre des propositions (exemples : plan d'action départemental EPS ; formation des enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques ; natation : mise en œuvre d'un enseignement massé dès la GS, session d'information pour l'agrément des intervenants bénévoles en natation, cyclo et canoë-kayak ; information EPS en direction des IEN, rédaction des conventions partenariales...) ;
- Suivre les dossiers de demande d'agrément des intervenants extérieurs ;
- Mettre en place, après validation par l'IA-DASEN, la politique départementale en EPS et coordonner, en lien avec l'IEN chargé de la mission départementale, l'équipe départementale EPS ;
- Recueillir et produire les documents et les directives nécessaires aux CPC EPS (textes officiels, outils didactiques, dispositifs nationaux...) ;
- Participer et contribuer à la mise en œuvre des actions de formation inscrites au volet départemental du plan de formation et participer aux animations pédagogiques à la demande des circonscriptions ;

- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et notamment au niveau de l'inter-degré en relation avec le nouveau cycle 3 ;
- Participer, avec l'accord de l'IA-DASEN, à des missions ou des groupes académiques permettant d'apporter un éclairage et une expérience complémentaire aux actions départementales ;
- Participer à l'action culturelle (membre du groupe départemental action culturelle) dans le suivi des projets dont le thème est la danse ;
- Repérer, accompagner et valoriser les innovations pédagogiques dans le département ;
- Participer aux actions péri-éducatives de l'USEP ;
- Participer aux jurys de concours auxquels il est convoqué et contribuer à la rédaction des sujets (épreuves EPS).

### COMPÉTENCES ATTENDUES

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité et de discrétion ;
- Maîtriser l'outil informatique.

Le ou la CPD EPS 1er degré a une parfaite connaissance :

- De l'enseignement de l'EPS (solides connaissances didactiques et pédagogiques) ;
- Du premier degré et de l'environnement éducatif de l'école.

### PARTICULARITÉ

Poste à temps plein vacant au 1er janvier 2022

### RÉGIME INDEMNITAIRE

Décret n°2012-293 du 29 février 2012 modifié par l'arrêté du 8 septembre 2014 - art. 1 instituant une indemnité de fonctions particulière en faveur des personnels exerçant les fonctions de CPD EPS.

### CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour jeudi 18 novembre au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, à :

IA-DASEN  
DSDEN 58  
19 place St Exupéry  
CS 70074  
58028 NEVERS CEDEX

Et

IA-IPR EPS  
Rectorat de Dijon  
2G rue du général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON Cedex

Cabia58@ac-dijon.fr

Julien.Metzler@ac-dijon.fr